

N° CP 8^e/53-06
Séance du 13 JUIL. 2006

**PROGRAMME E058
LANGUE ET CULTURE REGIONALES
AIDE A L'ASSOCIATION « LANGUE ET CULTURE REGIONALES DU SUNDGAU »**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération 2006/I-8/04 du 10 décembre 2005 relative au BP 2006 Programme Langue et Culture Régionales 2006
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde une subvention de 1 600 € à l'Association Langue et Culture Régionales du Sundgau à ALTKIRCH
- cette somme sera prélevée sur le chapitre 65 Mission Langue et Culture Régionales fonction 28 programme E058 nature 6574 enveloppe 20306.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet ... 18 JUIL. 2006
Publication ... 21 JUIL. 2006 ...
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 JUIL. 2006